

**A diffuser à  
tous les ITPE**

**la lettre**  
DU SECRETAIRE GENERAL

Numéro 221  
Paris, le 3 mai 2005

***Risque de trahison  
Vers un nouveau 29 juin ?***

**Cher(e) camarade,**

La Commission Exécutive des 14 et 15 avril 2005 a dénoncé l'avis défavorable émis par le Conseil d'Etat sur le décret « ICTPE », avis qui remet en cause la réforme statutaire du corps des ITPE dans son ensemble.

Elle a exigé avec la plus grande fermeté par courrier au Ministre de l'Equipement dès le 14 avril 2005 que le Gouvernement passe outre cet avis, **non fondé en droit** mais reposant uniquement sur des dogmes qui n'ont pas lieu d'être comme l'a clairement démontré la gestion de l'emploi fonctionnel de chef d'arrondissement depuis 1977.

Le gouvernement connaissait cette position du Conseil d'Etat lors de son arbitrage initial décidant de cet emploi fonctionnel plutôt que d'un grade.

Un dernier arbitrage du Premier ministre, s'il paraît utile, ne saurait que le confirmer.

Mais à ce jour, rien !

**La Commission Exécutive se réunit donc en session exceptionnelle le mardi 10 mai 2005 pour décider de réactions à la hauteur de ce qui serait une trahison.**

Sans attendre les décisions de celle-ci, chaque section doit **relancer la mobilisation en programmant dès la semaine prochaine une Assemblée Générale extraordinaire et réagir vivement auprès de son Chef de Service** afin de faire remonter les exigences des ITPE pour l'aboutissement de tout leur statut.

Dans la période charnière en cours pour les services de l'Equipement et la mise en œuvre de la décentralisation, chacun mesure le poids et le rôle d'une action collective des ITPE !

Les dernières avancées obtenues par tous les ITPE depuis le 29 juin 2004 l'illustrent : nous ne progressons que par la mobilisation.

**Nous savons faire** et sommes, tous ensemble, décidés à gagner !

Bien cordialement,

**Pascal PAVAGEAU,  
Secrétaire Général**